

CADRANS SOLAIRES DES
ESCARTONS (3)

CADRANS DES HAUTES-ALPES (1719 BRIANÇON)

Cet article fait suite à ceux parus dans l'Astronomie de février et mars 2009. Ils concernent les cadrans du XVIII^e siècle du nord des Hautes-Alpes.



1719 est la date de réalisation des deux fresques installées sur les tours de la collégiale de Briançon ; l'une est un cadran solaire, l'autre un cadran d'horloge.

Le décor à fresque du cadran solaire porte un blason avec deux étoiles à cinq branches et deux dauphins (les armoiries du Dauphiné), deux atlantes et deux oiseaux. D'après Paul Gagnaire (1) il s'agit, à droite, du pélican qui s'ouvre le cœur (ou le ventre) pour donner à manger à ses petits ; et à gauche, du phénix qui prend son essor depuis un brasier, oiseau dont on disait qu'il renaissait de ses cendres, donc qu'il était, en quelque sorte, immortel. Ils sont nommés par les fervents d'héraldique : "Le pélican en sa miséricorde" et "Le phénix en son immortalité".

La fresque de l'horloge comporte deux atlantes différents de ceux du cadran, le blason de Briançon avec sa tour fortifiée et deux animaux (chiens ou lions ?).

Ces deux fresques ont été plusieurs fois restaurées ; la dernière restauration, qui date de 1986, avait été réalisée par le cadranier fresquist Jean-François Gavoty et selon ses termes « *il s'agissait plutôt d'une consolidation que d'une restauration* ».

Jusqu'à présent les auteurs de tous les cadrans du XVIII^e siècle de cette région étaient des anonymes. C'est Vanessa Aerts, archiviste à la mairie de Briançon, qui a tiré de l'anonymat les fresques du cadran de la Collégiale de Briançon. Il existe trois documents de cette époque, consultables aux archives de Briançon.



1 – *Cadrans solaires des Hautes-Alpes* de Putelat et Tournesol, page 88, note renvoyant à la page 50, imprimé en 1992 par Mâcon imprimerie. 2 – Voir site <http://www.afaha.com>

La place, es haute et dans l'Eglise au d'effeur du grand vitreau moyenant la somme de mil livres avec la suite repetition d'heure, on cette

A Selon les délibérés de l'assemblée du 17 juillet 1718, il s'agit de décider de l'installation d'un cadran solaire et « d'un bon horloge » sur chacune des deux tours de l'église de Briançon (aujourd'hui collégiale). Un devis a été réalisé par un « horlogeur de Grenoble » moyennant la somme de mille livres pour une sonnerie à chaque heure, douze cents livres chaque demi-heure ou mille cinq cents livres par quart d'heure.

B Ce délibéré de l'assemblée du 18 juin 1719 confirme que la commune passe commande de deux horloges à « l'horlogeur de Grenoble » ainsi que cadran et montre solaire au peintre Chaluet pour la somme de soixante-dix livres. La ville et communauté « leur feront faire les chaux et cordages nécessaires ».

C Le peintre cadranier Chaluet confirme, par cette lettre du 22 août 1719, avoir reçu, du consul Disdier, la somme de soixante-dix livres pour les peintures des deux montres que « j'ay faites ».

Je suis en une grace je et nouveau de faire Enregistrer les Lettres à la Chancellerie de l'archevêché d'Ambouin. L'assemblée est prie de délibérer.

2

Que la Couv desirée pour l'horloge, chaus presque finie se est absolument suffisante pour la commodité de la ville de Grenoble de un bon horloge qui soit fait de Grenoble de l'illustre horlogeur qui luy en a donné un Devis au 18 Juin 1719 pris par lequel il se propose de lui faire faire les Deux et mine plus fort, les remettre à luy, et de faire deux Cadrans solaires, La place, es haute et dans l'Eglise au d'effeur du grand vitreau moyenant la somme de mil livres avec la suite repetition d'heure, on cette d'once. Ces livres si on veut la demy heure, on cette d'quinze. Cente livres avec les quarts d'heure.

3

Quant que de commences la tribune on luy a fait obéir qu'il la signe des Lyons qui demeurent.

A

2

Je me pour parvenir à l'establissement de l'horloge pour la Commune a passé le marche a François illustre horlogeur de Grenoble par escritura prima du 24 août 1718. Il acte passé devant de l'ancien d'ice et l'ancien de police et aucune du Conseil par: au Sr Chaluet peintre pour la façon des Cadrans et montre solaires qui doivent être faits a chacune des deux tours de l'Eglise parossiale de la d'edane de l'Eglise parossiale pour raison dequoy il a été promis au d' Sr Chaluet la somme de soixante dix livres, Eau nommé d'ice faire plusieurs pour le blanchissage des deux solaires et l'ancien. Cette de quarante livres d'ice charge que la ville et Commune leur ferait faire les chaux et cordages nécessaires.

3

B

J'ay de un des Messieur Disdier Consul de cette ville la somme de soixante dix livres pour les deux montres et les peintures, que j'ay faites, autour des dites montres, et celle de la croix de l'Eglise suivant le marche verbal qui m'en a été donné par messs les Syndic et Juge de police de cette ville dont je quitte sans prejudice de l'ancien que j'ay fait estant convenu de le faire en fresque a Briançon ce vingt deux août mil sept cent dix neuf.

Chaluet

*VILLE DE BRIANÇON
MAYORALTE
FRANÇOIS ANTOINE DISDIER*

C



L'horloge installée au plafond de la collégiale est remarquable, selon M. Marcel Gay, président de l'AFAHA(2) (Association française des amateurs d'horlogerie ancienne). Il n'en existerait que trois en France, celle-ci, une seconde, du XVII^e siècle, dans l'église Saint-Dizier de Lyon et une troisième, aujourd'hui disparue, dans l'abbaye Saint-Antoine (proche de Saint-Marcellin dans l'Isère) Cette dernière avait la particularité d'un affichage inversé des heures. L'heure n'était donc lisible que par l'officiant grâce à un petit miroir installé sur l'autel.

Ces trois horloges ont donc été réalisées pendant la période de la République des Escartons (voir article 66 l'Astronomie de février 2009). On retrouve dans les documents la mention de consul, celui qui avait la charge de maire à cette époque. On remarquera la grande différence de prix entre les deux horloges mécaniques (entre 1000 et 1500 livres) et les deux fresques, dont le cadran solaire, pour la somme de 70 livres seulement. Le cadran solaire et les deux horloges ont été commandés à l'achèvement de la collégiale ; cette information rend compte, qu'à cette époque, la construction d'une église était intimement liée à la diffusion de l'heure soit par l'implantation d'un cadran solaire sur les églises des communes et des villages soit par l'association horloge et cadran solaire pour les villes importantes. L'horloge intérieure ne possède que l'aiguille des heures, ce qui semble conforme à cette époque, compte tenu de leur manque de précision, (voir également l'horloge de l'église d'Aiguilles, installée plus tardivement en 1839 ; photo dans l'Astronomie, article 58 de mai 2008).